

Le devenir des abattoirs publics, une question d'actualité pour les contribuables Brivadois!

Constats

D'abord répondre aux exigences de santé publique.

"La création de ce premier abattoir brivadois avait été entérinée sous le mandat du maire Jean-Baptiste Andrieux, lors d'un conseil du 12 juin 1853, après une enquête publique menée la même année, du 24 mai au 5 juin. « Aucun des habitants ne s'oppose à l'établissement de l'abattoir projeté ni à l'emplacement qui a été désigné pour sa construction », annonce la délibération. Le projet de traité de concession d'un abattoir public a, lui, été déposé en mars 1879"..."

En 1881, une question de salubrité publique « Avant la création de ce bâtiment en 1881, les abattages se faisaient au niveau de chaque boucherie, dans le centre-ville, ce qui provoquait des problèmes d'hygiène, remarque Alain Flour. L'État français avait incité les collectivités à créer des abattoirs. Ce lieu était propice ; hors les murs et avec la possibilité d'être alimenté en eau potable. "

(Pierre Hébrard journaliste, Source La montagne Février 2020)

Les abattoirs de Brioude ont donc été créés pour répondre aux exigences d'hygiène et de santé publique élémentaire que requiert l'abattage des animaux pour l'alimentation humaine. Par la suite, avec la naissance de la communauté de commune en 2001, la ville de Brioude, propriétaire depuis l'origine, a cédé cet outil à la communauté de communes du brivadois qui en est devenue le propriétaire en 2008.

Des abattoirs devenus communautaires.

Sans compétence propre en boucherie et abattage, la communauté de communes, devenu propriétaire depuis peu, a alors confié la gestion de cet outil à la Société d'Exploitation des Abattoirs de Brioude (SEAB) par attribution d'un marché public. Ceci n'a pu se faire que grâce à l'engagement des acteurs historiques privés qui ont assuré un tonnage de viande nécessaire à l'équilibre économique de l'outil. En échange la communauté de communes engageaient les investissements nécessaires à l'exploitation de cet outil. Au fil des années d'autres investissements réguliers ont été indispensables pour s'adapter aux évolutions et aux normes d'abattage. Cet équipement est aujourd'hui utilisé pour l'abattage des animaux de boucherie par les grossistes, les bouchers, les agriculteurs et les particuliers.

Les Abattoirs en quelques dates.

18 déc 2007: Nous sommes en fin de mandat, un vote en conseil communautaire a lieu pour valider une mise en concurrence de potentiels gestionnaires pour savoir à qui sera confiée la gestion des abattoirs.

Mars 2008: Nouvelles élections municipales, c'est une assemblée communautaire renouvelée et en partie ignorante du sujet qui se retrouve à très vite devoir prendre des décisions importantes.

15 juillet 2008: Une seule société fait une offre pour répondre à ce marché public, c'est la SEAB (Société d'Exploitation des Abattoirs de Brioude) et qui « naturellement » remporte le marché, puisque elle était la seule candidate.

2009 : la création d'un atelier de "découpe à façon" est proposée par le gestionnaire pour

rentabiliser l'abattoir qui est en difficulté financière. De nouvelles dépenses d'investissements sont votées d'un montant de 1, 9 millions d'euros de travaux qui sont réalisés pour l'atelier de découpe entre 2009 et 2011.

Mars 2014 : Avec de nouvelles élections municipales, une nouvelle assemblée communautaire reprend le sujet sans forcément une mise à niveau des problématiques liées à l'équipement.

21 mars 2018 : Un nouvel ensemble né de la fusion avec l'ancienne communauté de communes de Blesle et des élus novices sur le sujet vote pour lancer un audit de l'abattoir.

27 février 2020: l'ADIV qui réalise cet audit, remet son rapport et donne des perspectives pour pérenniser « l'outil abattoir ». L'ADIV interpelle sur le délai de ce projet rappelant " l'absence de site dans l'immédiat". Parallèlement à cet audit, en février 2020 paraît un rapport de la cour des comptes sur le sujet des abattoirs publics en France (Voir notre POINT FOCUS).

Mars 2020: une nouvelle assemblée est élue

Octobre 2020: 765 753 euros d'investissement sont votés en urgence pour éviter la fermeture suite au rapport des services vétérinaires et 225 000 euros pour de l'équipement. Il est voté aussi une demande de subvention au titre du plan de relance (demande de « la subvention la plus élevée possible »).

Décembre 2020: départ de Biovie avec 400 tonnes d'abattage pour aller à Aurillac

17 juin 2021: Visite de la commission commerce où l'on apprend que le projet abattoir devenu Pôle viande avoisinerait un coût estimatif de 13 600 000 euros . Loin de l'estimation de l'ADIV de décembre 2019 qui parlait d'un coût global de 7 458 000!

1°) POINT FOCUS: Ce que dit le rapport de la cour des comptes de février 2020

Dans le rapport titré "Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées" les conclusions énoncées pour éviter un engagement trop fort des collectivités sur ce genre d'équipement sont de deux ordres : 1°) envisager un portage privé / public au travers d'une gestion par des CUMA ou des SCIC. 2°) Envisager des solutions autour de l'abattage mobile.

Dans le doc préparatoire au conseil communautaire du 7 décembre 2021 le rapport a été bien pris en compte sur la préconisation concernant les SCIC, c'est à dire un portage associant des acteurs privés.

Mais pas de référence quant aux préconisations concernant l'abattoir mobile qui est le second point avancé par les conclusions de ce rapport.

Le choix des élus d'Yssingeaux, un choix différents des élus de la CCBSA, pourquoi ?

Extrait du journal la commère du 26 février 2021

« Tout comme Polignac et Brioude, l'abattoir d'Yssingeaux va bénéficier en 2021 d'un vaste programme de modernisation de ses outils. ..Le Plan de relance de l'Etat est l'occasion de procéder à un important programme d'investissements pour l'abattoir d'Yssingeaux, construit en 1870. Cela résulte d'une étude auprès d'une société spécialisée visant à prendre en compte les évolutions en matière de protection animale et à améliorer les conditions de travail. Cet examen a aussi concerné l'organisation de l'abattoir pour envisager des investissements à court terme et à moyen terme avec l'objectif d'améliorer la productivité. Un investissement de 750 000 €. Dans un premier temps, l'investissement porte sur une dépense de 750 000 €. *"Cet investissement conséquent permet de conforter cet abattoir de proximité pour les circuits courts. On fait le choix de moderniser plutôt que de construire un nouvel abattoir. Cela coûterait 9 millions et on n'a pas les moyens"*, assure Pierre Liogier, qui est maire d'Yssingeaux (propriétaire de

l'abattoir) et président de la SEMAD (Société d'économie mixte d'abattage et de découpe de la Jeune Loire), créée en 2020 et qui regroupe dans le capital les cinq communautés de communes de l'Est de la Haute-Loire, la Chambre d'agriculture ainsi que les 57 producteurs actionnaires de la SEM. »

2°) POINT FOCUS: Ce que dit le rapport de l'ADIV d'octobre 2019

Ce rapport demandé par la CCBSA (frais d'études 50 000 euros) se propose de déterminer les investissements à réaliser dans les 10 ans à venir pour répondre aux besoins d'évolution liés au vieillissement de l'abattoir et répondre aux nouvelles normes sanitaires et environnementales et envisager les travaux nécessaires à l'activité actuelle de l'abattoir avec une prévision du tonnage à 5 ans.

Les deux objectifs que fixe le rapport pour la communauté de communes :

- proposer « les solutions qui permettent à la fois de maximiser le financement des subventions en limitant l'investissement public sur ce type d'équipement »
- proposer une solution juridique à mettre en œuvre à la fin de la délégation de service public. En gardant à l'esprit que « la collectivité n'a plus les moyens aujourd'hui de financer 100% des travaux de l'abattoir.... mais souhaite le développer. » (Page 3, phase 3)

L'Etat des lieux de l'ADIV :

Agréments en 2019 : l'abattoir est classé A pour toutes les espèces et Satisfaisant sur Alim'confiance. Il est soumis à un régime d'autorisation au titre des installations classées pour un tonnage maximum de 20 tonnes par jour et de 3000 tonnes par an. L'atelier de découpe a une autorisation (rubrique 2221 de 4 tonnes maximum par jour).

L'évolution de l'abattage : Une activité stable de 2600 tonnes par an.

L'évolution de l'atelier de découpe : de 110 tonnes en 2009 à 250 tonnes en 2014, à plus de 400 tonnes en 2019.

Les usagers : 80 % du tonnage est assurée par une dizaine de grossistes, éleveurs et bouchers.

Les Solutions proposées par l'ADIV

- scénario 1: Réaménagement du site existant pour 3 M725 677 a été écarté d'emblée pour causes de nuisances
- scénario 2: Pôle viande reconstruit à neuf: estimation de 7 458 278

Les décisions prises par la collectivité pour répondre aux besoins de la SEAB et aux exigences sanitaires suite à l'état des lieux de ce rapport ont été des décisions de court terme avec vote de 1 000 000 de travaux pour améliorer le fonctionnement ?

décisions de longs termes :

Le scénario 1 d'emblée écarté préférence pour retenir le scénario 2

Mais n'y avait-il pas d'autres scénarios possibles? Scénario mixte par exemple : abattoir seul sans découpe, ou encore abattoir mobile complémentaire bien dimensionné...

3°) Point FOCUS : une installation classée pour l'environnement

Ce que sous entend un tel projet en terme d'impact pour l'environnement n'est pas abordé à sa juste mesure : le problème des effluents, de la pollution et nuisances, la question d'une

consommation de terres agricoles qui n'est pas posée, une artificialisation et une imperméabilisation qui demanderont de prévoir de nouveaux bassins d'orage. Pourquoi la solution de l'abattoir rénové, seul sur le site sans atelier de découpe, a-t-elle été écartée d'emblée? L'emplacement actuel des abattoirs est lié à la proximité de la station d'épuration de Brioude. La question des nuisances a-t-elle été correctement posée en lien avec l'emplacement actuel comme pour son futur emplacement ?

Le groupe "Brivadois en commun" s'interroge!

1 - Combien ça va coûter à la fin?

2 - Quel mode de gestion ?

3 - Quel impact sur l'environnement?

1 - Combien ça va coûter à la fin?

Des estimations très variables et des choix budgétaires très discutables. Le volet financier du dossier abattoir interroge. Quel est le véritable prix de l'équipement? Au dernier conseil communautaire une estimation global juste pour les abattoirs de 10 487 574 (voir tableau annexé)

A noter que le besoin d'emprunt qui ne devait être que de 2,5 millions au Débat d'Orientation Budgétaire 2021 est passé à presque 6 millions aujourd'hui. Lorsque l'on sait combien les estimatifs peuvent être réévalués à la hausse cela interroge, d'autant plus que d'autres projets pourraient venir s'ajouter au simple abattoir.

ABATTOIRS: 10 487 574 € HT

ATELIER DE DECOUPE

Travaux immobilier: Estimation : 1 329 210,00 € HT

Travaux équipements spécifiques « mobilier » Estimation : 369 411,00 € HT

Total travaux atelier de découpe-transformation-expédition avec maîtrise d'oeuvre : **1 902 456,00 € HT**

Le montant total des travaux serait de **12 390 030 € HT**

Comment allons nous répondre à l'objectif fixé par l'ADIV de minimiser l'impact financier sur la collectivité avec un tel chiffrage ?

2 - Quel mode de gestion? La gestion d'un équipement public en DSP

Y aurait-il encore un problème avec une de nos Délégations de Service public comme avec le camping ou le centre aqualudique ? Avant de partir sur un autre mode de gestion, quel est le bilan de cette DSP là ? Quelles difficultés éventuelles notre collectivité a-t-elle eu à gérer une DSP puisque il est proposé de faire évoluer le mode de gestion ? Car pourquoi passer en scic ? La DSP nous avait été décrite comme formidable répondant à nos attentes.

Est ce que c'est une façon d'inclure les agriculteurs qui avaient été jusque là oubliés et qui n'ont jamais été représentés dans les instances de gestion? Est-ce une façon de les mettre de nouveaux à contribution en leur demandant de s'engager financièrement? Que ce soit pour le contrôle public d'une SCIC ou d'une DSP, n'est pas d'abord la question du contrôle public qui se pose?

Et bien entendu débattre sur la pertinence de la place de ce projet dans le projet communautaire.

3 – Un volet environnemental à prendre en compte

Qu'il s'agisse des questions touchant à l'accompagnement digne des bêtes à l'abattoir, qu'il s'agisse des questions d'éthique en lien avec l'évolution de la consommation de viande, qu'il s'agisse du classement de l'équipement et des conséquences en terme d'impacts environnementaux, la dimension écologique du projet doit être abordée.

Nos propositions

Les abattoirs peuvent être envisagés comme un indispensable outil de proximité dans l'accompagnement des initiatives paysannes pour un abattage local. Un projet plus souple et adapté à l'évolution de la considération des agriculteurs vis-à-vis de la mort de leurs bêtes. Un projet qui reconsidère l'évolution de la demande publique réclamant une plus grande prise en compte d'un meilleur traitement de l'animal. Un abattoir pour rénover ou remplacer l'actuel qui est obsolète mais qui reconsidère ces questions là. Nous demandons simplement que ce projet ne néglige pas plusieurs autres aspects :

1°) - D'abord poser la question du portage du projet au regard de l'exercice de nos compétences déléguées. Le SYDEC a la compétence économique. Il semble que cette structure soit plus adaptée à porter ce type de projet avec une pertinence qui concerne un nombre plus important de collectivités comme les abattoirs d'Yssingeaux portés par cinq communautés de communes. Nous demandons à ce que soit mis à l'ordre du jour du conseil communautaire du 7 décembre 2021 la question de l'interpellation du Sydec sur le portage de ce projet. Pourquoi jamais le portage par le Sydec n'a été défendu dans cette instance, ni même évoqué alors que la compétence économique est bien du ressort du Sydec?

2°) - Envisager toutes les solutions foncières disponibles avant d'envisager la création d'une nouvelle zone d'activités. Et ouvrir le débat sur le modèle de développement que nous voulons soutenir. Prendre encore des terres agricoles disponibles? Artificialiser une nouvelle zone de 15 hectares à Cohade, est-ce bien en raisonnable? En tout cas en contradiction avec le zéro artificialisation nette demandé jour d'hui. Regardons le nombre de parcelles dans les zones d'activités actuelles non utilisées. Envisager ces possibilités en lien avec d'autres critères: meilleure desserte pour les usagers, meilleure desserte pour les approvisionnements, meilleure desserte en terme de bassin d'emploi avec la proximité d'Issoire, éloignement des habitations, perte de valeurs des habitations, possibilité d'une station d'épuration autonome adaptée.

3°) - Envisager toutes les solutions techniques concernant les enjeux sur les besoins en eau et en assainissement:

L'alimentation en eau potable: a-t-on pensé aux problèmes de surpression sur Cohade (coût plus important pour le syndicat donc le contribuable)

Le traitement des eaux usées : Comment ce projet viendra il peser sur la gestion de la station de Brioude dont la gestion en DSP arrive à terme en 2023?

Dans l'étude proposée par Géoval sur les solutions en terme de gestion des effluents il n'est estimé que le coût financier du raccordement à la station de Brioude et rien concernant les conséquences pour la station elle même. Un point de vigilance est noté quant aux rejets grandissants de la laiterie et l'installation de la brasserie qui ne sont pas pris en compte. L'étude envisage aussi la possibilité d'une station autonome mais cette solution est rejetée d'emblée, comme le raccordement à la station de Cohade.

Alors on est prêt à faire des travaux pour refaire la station de Brioude (car c'est irrémédiablement ce qui va arriver!) mais pas de refaire la station de Cohade? D'autre part, on nous dit que cela ne changera rien puisque le tonnage serait le même et d'un autre côté on prévoit un équilibre financier avec un tonnage supplémentaire. Et même si cela était le cas, le projet prévoit 4 pompes de relevage qui quotidiennement vont amener au bas mot 150 m3 d'eau chaque jour jusqu'à la station. Le projet prévoit aussi des difficultés de flux trop importants sur ces postes de relevage. A-t-on évalué le coût de ce fonctionnement? Nous demandons d'évaluer ces coûts et de chiffrer toutes les options. Le coût d'une station autonome ne peut se résumer à un chiffrage "entre 3 et 4 millions" lancé à la cantonade. Par exemple la solution envisagée (raccordement à la station actuelle de Brioude) parle de pompes de relevage. Cette solution doit tenir compte aussi du coût au delà de simplement du raccordement.

4°) - Nous informer sur les partenariats publics/privés : avec des règles claires sur le portage des investissements et de la gestion de l'argent public. Leçon à tirer de la DSP et aussi sur ce qui existe déjà actuellement dans l'environnement du projet, notamment au niveau des ateliers de découpe mais aussi au niveau des autres abattoirs.

5°) - Réaliser une vraie étude d'un abattoir mobile avec une évaluation des effets (bien être de l'éleveur, bien être animal, sauvetage des bêtes accidentées pour les petits éleveurs, réponse à la demande) et une évaluation financière de l'équilibre d'un investissement au même titre que l'abattoir classique. (la loi EGalim permet l'abattage à la ferme depuis 2018)

6°) - Historiquement, les abattoirs ont été publics. L'évolution nous montre un retrait progressif des communes au bénéfice des professionnels du secteur (cf rapport courses comptes). La collectivité n'a t elle pas mieux à faire? N'a t elle pas d'autres missions à assurer pour le public ? Pourquoi ne pas financer d'autres projets alimentaires (maraîchage, légumes, renaissance de la filière pomme, soutien aux lycées agricoles etc)(NB / le ratage des subventions du plan de relance) Et enfin un débat sur les priorités de la communauté de communes en terme d'emprunt qui ne sont pas extensibles à souhait. Sommes-nous une collectivité pour porter de lourds investissements ou du développement de services avec d'autres projets urgents (santé, médiathèque intercommunale, ...) structurants pour le bien être des populations?

SYNTHESE

Le projet de Pôle viande est un sujet qui concerne les contribuables, les agriculteurs, les habitants à proximité, et plus largement les habitants d'un large territoire au-delà de la communauté de communes. C'est aussi un sujet de société qui mérite un débat ouvert et d'associer la population le plus en amont possible, plutôt que de mettre la population devant le fait accompli et les agriculteurs dans une contribution forcée.

Notre première crainte est celle d'un impact financier trop important pour la CCBSA. Nous n'avons pas de projections financières réellement étudiées (dépenses/recettes). Les contribuables Brivadois n'ont pas à supporter le poids financier d'un outil industriel qui relève aussi du domaine privé.

Ce projet mélange deux sujets l'abattage d'un côté et d'un autre côté les ateliers de découpe et transformations. Le chiffrage prévisionnel de l'atelier de découpe est-il réaliste ? Et sur quoi repose l'équilibre économique de cet équipement ? Sur les prémisses que "ça" va se développer ?

Donc porter le projet d'un atelier de découpe et de transformation n'est pas envisageable!
Le dimensionnement de l'abattoir lui même qui est un outil structurant pour le territoire est aussi à évaluer au regard des évolutions sociétales? Nous sommes au plafond des consommations de viande qui ne cessent de diminuer depuis les années 1980 et les perspectives présentées pour trouver l'équilibre financier semblent surestimées ? Nous proposons donc d'être réaliste et dans une démarche prospective. L'abattoir mobile ne peut plus être une option, c'est l'avenir !